Commune de HOERDT
Département du Bas-Rhin

PLAN LOCAL D'URBANISME

7.5. Collecte des ordures ménagères

Dossier approuvé
Juillet 2008

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE
9, Rue Brûlée · CS 80047
67002 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 49 00
Fax 03 88 75 79 42

Note technique
concernant le ramassage des ordures ménagères de la commune de HOERDT

Le traitement des déchets relève de la compétence de la Communauté de Communes de la Basse Zorn.
Le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SMIT-OM) est un établissement public de coopération intercommunale, chargé du traitement des déchets ménagers du secteur de Haguenau-Saverne et d'aider les communes à mettre en place, auprès des communes adhérentes, la collecte sélective des différents matériaux qui sont recyclables.

Dans la commune de Hoerdt, l'enlèvement des déchets ménagers est assuré par la Société SUA Alsace.
La collecte a lieu une fois par semaine.

Les ordures ménagères sont ensuite incinérées à l'UVEOM (Usine de Valorisation Energétique des Ordures Ménagères) avec récupération d'énergie.

Des conteneurs d'apport volontaire sont à la disposition des habitants pour la collecte des matériaux recyclables : verre, papiers/cartons/bouteilles plastiques/briques alimentaires.

Concernant la collecte des autres déchets : encombrants (appareils électro-ménagers, téléviseurs, meubles,...), déchets verts, gravats..., les habitants de Hoerdt ont accès à trois déchetteries fixes de la Communauté de Communes de la Basse Zorn (Geudertheim, Gries et Weyersheim).